

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 la tarification proposée sur le réseau de bus Citéa évolue. Les tarifs des abonnements sont en baisse. Des tarifs attractifs incitant un large public à utiliser les transports en commun et se déplacer de manière illimitée sur les 69 communes du territoire de Valence-Romans Déplacements.

- Le prix des abonnements jeunes et tarif réduit passent de 12€ à 10€ par mois ou 100€ pour l'année.
- Le prix des abonnements tout public est de 20€ par mois au lieu de 33€, ou 200€ pour l'année ; sachant que les salariés peuvent bénéficier d'une prise en charge de leur employeur à hauteur de 50% du montant de l'abonnement.
- Le prix unique du carnet 10 voyages est de 8€
- Le prix du billet à l'unité est de 1.40€

Comme chaque année, nous vous transmettons ci-joint, le modèle d'attestation ouvrant des droits pour une durée de 12 mois, à la tarification dite « sociale » sur le réseau de bus Citéa.

Le plafond appliqué à ce jour, pour l'attestation ouvrant des droits à la tarification sociale est de 998 euros pour une personne seule, doublé à « 1 996 euros » pour un foyer fiscal de deux personnes ou plus. Ces montants sont calculés à partir de l'allocation adulte handicapé majorée de l'allocation autonomie et sont réévalués chaque année.

Nous vous remercions de bien vouloir dater vos attestations au 1<sup>er</sup> jour du mois à partir duquel vous souhaitez que le titre de transport débute. L'attestation est délivrée pour une période de 12 mois consécutifs. Lors de ces démarches, nous vous laissons le soin de compléter l'attestation et de vérifier la domiciliation et les revenus du bénéficiaire qui devra vous présenter pour cela son dernier avis d'imposition accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre en charge tout ou partie du montant du titre de transport. Pour cela, il convient de vous reporter au formulaire de prise en charge qui nous permettra de vous facturer tout ou partie de titre de transport accordé au bénéficiaire.

Pour obtenir le titre de transport, le bénéficiaire doit se présenter en personne dans l'une de nos agences Citéa (Valence ou Romans) muni de :

- l'attestation complétée par vos services ou le formulaire de prise en charge (l'original, pas de photocopie)
- une pièce d'identité
- une photo d'identité (dans le cas d'une première demande)
- la somme restant due par le bénéficiaire

Pour tous compléments d'information vous pouvez faire appel à Mr BRUN au 04 75 82 37 01 (secteur Valence) ou M. PORTE au 04 75 02 98 98 (secteur Romans).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Marylène PEYRARD**  
Présidente  
Valence-Romans Déplacements

**Citéa Valence**

11bis bd d'Alsace

Du lundi au vendredi : de 7h à 18h30

Samedi et Été : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

**Citéa Romans sur Isère**

Gare Multimodale - 2 bd Gabriel Péri

Du lundi au vendredi : de 6h30 à 18h15

Samedi et Été : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

04 75 600 626  
www.citea.info

